

Le Capharnaïm

Le journal du lycée, c'est comme une boîte de chocolats : on ne sait jamais sur quoi on va tomber.

1984 –
George
Orwell p.15

Panser la liberté p.10

Crédibilité et
blocages : veto et UE
ne font pas bon
ménage p.12

Libertés flou(t)ées ?

Mais aussi :

Souffrance animale, reflet de notre
humanité défailante ? p.17

Khadra et le choix du
"dégagement" p.18

Hommage à Diego
Maradona :
Adios Dios p.22



Edito

Vous vous languissiez et désespériez de ne toujours pas recevoir votre adoré *Capharnaüm*, fruit du dur labeur de vos camarades magnoludoviciens - qui a eu la prétention de faire passer le temps -, nous le savons. Préparez-vous pour des exercices mentaux d'un autre genre que les problèmes mathématiques, ou versions latines - eh oui, les contrepèteries, ça demande parfois de la concentration ! - car votre dévoué journal est de retour pour vous vous apporter un peu de lumière en ces temps difficiles ! *Le Capharnaüm* est comme toujours un merveilleux moyen de s'évader quelques instants, de se libérer de l'étreinte parfois oppressante des cours et de cette période pour le moins complexe. Et justement, ce dix-neuvième numéro se tourne vers les libertés, notions si adulées par notre société et pourtant encore tant bafouées.

Pour commencer avec ce dossier sur les libertés, nous allons parler législation avec un article sur la loi de séparatisme, projet de loi présenté le 9 décembre 2020 par Gérald Darmanin et Marlène Schiappa, et un second article sur la loi de sécurité globale qui a tant remué la France ces dernières semaines. Mais qui dit « liberté » dit aussi « entrave ». En effet, vous découvrirez dans ce numéro un article consacré à la prison, une peine aujourd'hui controversée et qui prête à de plus en plus de débats. Ensuite, petit aperçu des polémiques religieuses, géopolitiques et des régimes déstabilisants réinventés par les plumes de Georges Orwell et de Yasmina Khadra. Partie de plaisir et de réflexion pour ceux qui aiment se plonger stoïquement dans les controverses angoissantes de notre époque

ou montée d'anxiété pour les plus sensibles, entrez dans ce monde dystopique où « Big Brother Is Watching You » continuellement et suivez l'histoire déchirante du docteur Amine, sur fond de conflit israélo-palestinien. Enfin, ce thème de « libertés » est une opportunité pour nous, dans ce numéro de rendre directement hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné pour avoir défendu devant ses jeunes élèves la nécessité de la, parfois blâmée, liberté de la presse française, et l'urgence de pouvoir pleinement jouir de notre propre liberté d'expression, en lui dédiant ce numéro (il va de soi). Mais vous découvrirez également des textes à la mémoire de deux personnalités qui ont marqué notre siècle, mais sans oublier pour autant leur part d'ombre respective, l'un consacrant la carrière de feu Valéry Giscard d'Estaing (VGE pour les intimes) et l'autre à la gloire du célébrissime Diego Maradona, et de sa bienheureuse « Main de Dieu » (que de beaux souvenirs en 1986...).

Et, bien évidemment, si jamais vous vous sentez empreint-e-s d'un élan d'inspiration, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Que ce soit pour agrémenter les pages du *Capharnaüm* de magnifiques illustrations, pour vous lancer dans la rédaction et la mise en page, ou encore dans la relecture pour éradiquer les fautes d'un œil expert, vous serez toujours la-e bienvenu-e parmi nous !

Une question ? Une remarque ? Un conseil ? Contactez-nous à cette adresse : journal.llg@gmail.com !•

Par Maïa Collion et Emma De Lemos

Perle de profs : Prof : « La difficulté du DS ne porte pas sur des points du cours que vous pourriez réviser. » Un-e élève : « Donc il faut pas réviser ? » Prof : « Voilà c'est ça. »

Sommaire

Liste des chocolats...

Editorial	2
Dossier : Libertés	4
L'ONU interpelle la France, un « ratage » administratif	4
À propos du projet de loi contre le « séparatisme », ou « confortant aux principes républicains »	8
Panser la liberté	10
Crédibilité et blocages : véto et UE ne font pas bon ménage	12
À quoi sert la prison ?	14
1984 – George Orwell	15
Société	17
La souffrance animale, reflet de notre humanité défailante ?	17
Littérature	20
Khadra et le choix du « dégageant »	20
Actualité	22
Adios D20S	22
Valéry Giscard d'Estaing	25
Détente	27
Contrepèteries	27
Mots Croisés	28

Journal lycéen distribué gratuitement au sein du lycée Louis-le-Grand (75005). Imprimé au lycée LLG à 1300 exemplaires. Imprimerie spéciale, agrafage artisanal.

Fondateur :

Eliott Le Henry

Responsable de la publication :

Marie Foulquier

Rédactrices en chef :

Maïa Collion et Emma De Lemos

Rédacteurs :

Sarah Albouchi, Noé Allouche, Clara Bornshtein, Calypso Cassier-Deschamps, Maïa Collion, Emma De Lemmos, Thomas J. Delmas, Quentin Humbert, Alice Laug, Félicie Percheron, Francesco Tarantino, Viet Anh Tran, Owen Xu-Shen,

Dessinateurs :

Lucien Meunier (une), Louise Guillen, Camille Hua, Béatrice Saitta, Camille Thou, Louise Wang

Relecture :

Calypso Cassier-Deschamps, Eve Coscoy, Charlie Delmas, Thomas J. Delmas, Hannah Faucheu, Marie Foulquier, Alice Laug, Félicie Percheron, Emma Sissoko-Hurter, Francesco Tarantino, Gabrielle Thou

Maquette :

Marie Foulquier, Gabrielle Thou (responsables), Eve Coscoy, Marion Moisan

Responsable Instagram :

Gabrielle Thou

Nous remercions vivement

Monsieur le Proviseur, la Maison des lycéens, Monsieur l'Agent comptable, Madame Vinel, Madame Brutus, Monsieur Boulben, Monsieur Couillerot, Madame Abdelmalek, Madame M.-F. Martin et le secrétariat, Madame Torres et l'intendance, Monsieur Frambourt et l'équipe de la reprographie

L'ONU interpelle la France¹, un « ratage » administratif

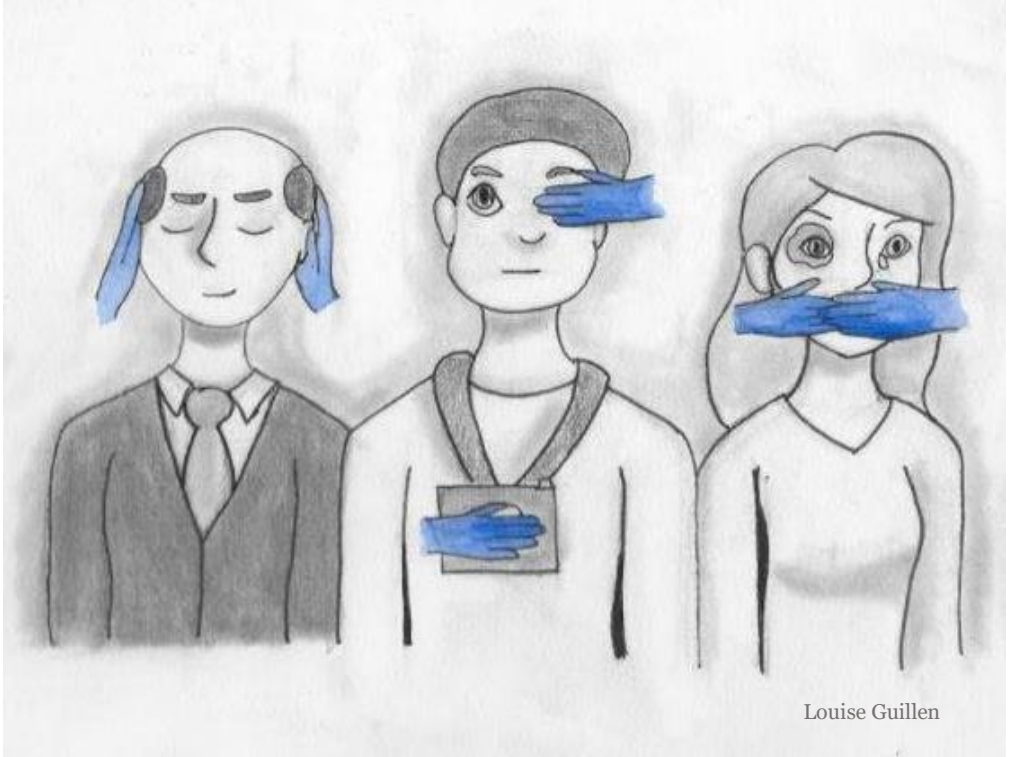
Avant de commencer toute lecture de l'article, je tiens à vous préciser qu'ici, ce sont les comportements défaillants de certains membres du corps policier qui sont mis en lumière. Il s'agit de « cas particuliers », puisque généralement, afin de veiller à la sécurité d'un pays, il est plus sûr de se référer à des personnes fiables à même d'exercer leur profession sans regards ni opinions biaisés à l'égard des civils pacifiques. L'accent est mis sur l'attitude irresponsable à l'égard de la loi de ceux-ci et sur leur manie désobligeante de s'accorder le privilège de juger de la valeur de civils et de les tyranniser, voire de leur retirer la vie. Il ne s'agit pas de rentrer profondément dans les enjeux des affaires – qui a fait quoi ? Pourquoi ? – ni de recréer un procès des délinquants – dealers ? – voire innocents cités, mais plutôt de montrer en quoi certains de leurs droits sont bafoués. Tout l'enjeu de cet article est de prouver en quoi la prise de vidéos, d'images du corps policier – de manière correcte, « loyale » - peut dans certains cas aider la justice.

Il va sans dire que ces temps-ci, la figure protectrice du corps policier trépane dans les recoins obscurs de nos cerveaux. Elle s'effrite petit à petit à cause d'émissions, de posts, de podcasts, de manifestes et de témoignages qui n'hésitent pas à la blâmer - avec chiffres, faits, procès... Le monde tressaille encore à la pensée des derniers élans de violences policières, tout

juste en Novembre dernier (le 21 Novembre, pour être exacte, mais nous en reparlerons justement un peu plus bas). Seulement, dans le courant de l'agréable journée du 20 Octobre 2020, un haut fonctionnaire de la police nationale française, Jean-Michel Fauvergue, propose un projet de loi assez paradoxal. En somme rien de bien inquiétant ; il dépeint ses projets de création d'une police municipale à Paris, et celui de donner la possibilité aux forces de l'ordre de filmer certaines de leurs interventions, comme les manifestations assez agitées. Pourtant l'article vingt-quatre du rapport sème le doute : toute publication de photographie ou film présentant un policier de manière reconnaissable et je cite « pouvant nuire à son intégrité » serait interdite, passible d'amende et de prison. Priver ainsi Français et Françaises de captation d'image, ne serait-ce pas les décrédibiliser face aux policiers ? Ne serait-ce pas mettre au bûcher des indices compromettants et essentiels ? Ne serait-ce pas écrouer dans un mutisme inique les témoins potentiels ? Ne serait-ce pas déjà orienter l'affaire, la laisser se conformer aux préjugés des cours, aux disparités de la justice ?

Mais pour aller au plus évident : pourquoi les policiers pourraient-ils de leur côté conserver des traces de leurs interventions, eux, représentants de l'ordre en France, tandis que les populations en auraient perdu le droit (qui leur permet parfois de prouver la dureté de ces interventions) ?

Perle de profs : « On pense d'abord avec notre corps. »



Il existe une véritable analogie entre deux affaires médiatisées ou méconnues (tout est subjectif), localisées chacune de part et d'autre du charmant océan Atlantique nord. Toutes deux se résument au même fait : les documents vidéo sont des atouts précieux, des sortes de microscopiques poids invisibles posés discrètement sur la balance de la justice (déséquilibrée, cela se tient), au deçà de tous les regards, qui réajustent l'objet furtivement. En filant cette métaphore, nous pourrions suggérer que parfois, cette balance est perturbée

par des onces de corruption, des bouffées putrides de népotisme, et surtout, le guide de tous, l'ultime convive à la table de ces perturbateurs de souche, j'ai cité : le préjugé. Commençons par la première affaire, celle d'un homme ivre à son volant.

Au croisement du boulevard Foothill et de la rue Osborne à Los Angeles dans l'Etat de Californie, durant une fraîche soirée de mars 1991, au volant de sa voiture, un homme ivre accompagné de quelques amis est soudainement contraint de s'arrêter.

Perle de profs : « Vous savez faire des choses que vous ne savez pas que vous savez faire. Vous voyez c'est logique, quand vous faites des choses, il faut toujours tout ramener à la réalité des choses »

Au terme d'une habile et exténuante poursuite digne des plus grands films d'action, puisqu'à environ cent-soixante kilomètres à l'heure et à grands renforts de policiers et d'hélicoptères, ils lui tonnent de sortir et le soupçonnet d'être sous l'emprise de drogues violentes (la phencyclidine entre autres, ex-substance médicamenteuse retirée du marché à cause de ses effets secondaires de soubresauts d'agressivité, de paranoïa et de catalepsie). Après une longue résistance, le conducteur sort. Là, il agit étrangement et les policiers semblent en profiter pour faire éclater leur colère et leur rage, dans leurs coups. Ils créent littéralement un déluge de brutalité : il pleut des coups de pied, et les éclairs du taser participent à rendre l'orage plus foudroyant, la violence déferle sur Rodney King, c'est la tempête. Quatre-vingt secondes de calvaire durant lesquelles le malfrat bien connu des autorités californiennes a le temps d'encaisser soixante-deux coups sur le corps, d'être menotté et ligoté. Presque inconscient et dans le grand respect des conseils médicaux, le voilà traîné à plat ventre le long de la rue Osborne, ironiquement « en attendant l'arrivée des secours ». Serait-ce encore une affaire de racisme au sein des autorités américaines ? Le doute n'est plus permis comme en font foi les comportements discriminants, haineux et profondément aberrants des divers policiers blancs face à leur victime dont on distingue à peine, sous une nappe visqueuse de sang rouge, la peau noire. Ces images choquantes sont prises dans le plus grand secret par George Holliday, le 3 mars 1991, et n'affolent pas immédiatement les États-Unis. Un premier procès acquitte les policiers et efface leur bavure des annales criminelles de l'État de Californie (secteur « agressions »). Le

caméraman néophyte avait tout de même diffusé son travail, qui avait été consciencieusement décortiqué et examiné pour pouvoir servir le plus possible au procès. Pourtant, devenue virale, la vidéo déchaine les civils sidérés et entraîne des émeutes partout aux États-Unis : Seattle, Oakland, Las Vegas... Devant tant de pression, le procès est rouvert en 1993 et astreint deux des agresseurs à trois ans et demi de réclusion.

En France, le drame survient alors que le pays se divise d'ores et déjà au sujet de la toute récente proposition de loi de sécurité globale. Nous étions alors le 21 Novembre 2020, et il s'agit de la malencontreuse mésaventure d'un producteur de rap français, exempt de masque au détour d'une rue du XVII^{ème} arrondissement de Paris. Sachant son studio professionnel « Black Gold label », localisé au centre des Ternes, à proximité, Michel Zecler avait décidé qu'il s'y réfugierait immédiatement, de sorte à éviter tout contrôle. Cela était sans compter les préméditations de trois policiers, qui se sont alors jetés sur lui, se faufilant dans l'embrasure de la porte. En pleine violation de domicile, ils plaquèrent le producteur au mur et le frappèrent tout en proférant des injures (xénophobes, remises aujourd'hui en cause), sous prétexte « qu'il ne portait pas de masque à l'extérieur ». Une personne extérieure, entendant certainement le tumulte - puisque les policiers avaient tout de même pris le soin, en intrus éduqués, de fermer la porte - appela subrepticement la police. Ironie du sort, confus devant tant de violence et de vilénie, les nouveaux arrivants ne surent, des personnes présentes, qui croire ou qui soupçonner. Leur choix se porta sur

Perle de profs : La conversation tombe par hasard sur les coefficients binomiaux durant un cours de maths. Le prof : « Quoi ? Vous ne connaissez pas les coefficients binomiaux ? Mais tout le DS [prévu quelques jours plus tard] porte là-dessus... [en plaisantant... ou pas] A votre place, je ne viendrais pas ... »

celles qui avaient suivi, approximativement, Voltaire et sa maxime², car elles étaient supérieures en nombre et bénéficiaient de ce lien professionnel unique avec « leurs confrères ». Elles certifièrent qu'elles avaient été assaillies par le producteur, au visage violemment amoché, dans son propre studio, où il les aurait menées. Logiquement, seul Michel Zecler fut placé en garde à vue, dans le cadre d'une enquête menée par le parquet parisien. Son témoignage, opposé à celui des policiers, est maintes fois la cible de remises en cause, mais il a la possibilité d'alléguer certaines preuves fiables au déroulement de l'affaire : les archives de sa caméra de vidéo-surveillance. Dès lors, les versions équivoques des policiers perdent considérablement en valeur. De plus, ils sont blâmés par la police des polices (Inspection Générale des Polices Nationales), qui étudie dorénavant leur cas et vise à démêler le vrai du faux dans leurs dires alors qu'ils écoperent provisoirement d'une peine de prison.

Évidemment, il existe d'autres cas de bavures policières en France et en Amérique, descendance tristement fidèle des préjugés, du racisme, des excès de rage... Mais ces deux cas romancés (concédonsons-le, l'affaire Californienne était un peu hors-sujet dans le cadre « français ») visent à présenter l'urgence de modifier ce troublant article 24. Ils mettent en lumière l'intérêt de pouvoir filmer les policiers (dans leurs occupations réelles - sans arrière-pensée de blasphème ni de calomnie, c'est évident), pour lutter contre les injustices. Évidemment, les faits permettent de rappeler qu'il existe encore des préjugés dans la police (et des bavures), contre lesquels il nous faut lutter, et que, même aujourd'hui, alors que les polices ne sont plus répressives,

certaines se permettent de bafouer des droits « civils ». Explication de cette dernière phrase par une interrogation qui me turlupine encore : « Comment se fait-il que de nombreux criminels sont aujourd'hui protégés ardemment par la justice alors que d'autres, innocents, sont brutalisés sans motif par ses représentants ? ». Vous avez quatre heures. •

Par Emma De Lemos

1. *Référence au récent discours remettant en cause la loi de sécurité globale (et son célébrissime article 24) qu'a adressé Michelle Bachelet, directrice de l'ONU, à la France. Elle y déclarait « J'exhorte la France, comme je le fais pour beaucoup d'autres pays, à examiner sérieusement ses méthodes de maintien de l'ordre et à éliminer les pratiques discriminatoires et les biais envers certains groupes » et « nous les exhortons à prendre activement des mesures pour que des groupes ne soient pas stigmatisés ou ne voient pas leurs droits de l'homme violés parce que certains individus ont fait des choses qu'il ne fallait pas faire. ».*

2. *En effet, il a écrit le 21 Octobre 1736 "Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps mais hardiment et toujours". Les policiers mentant, ils auraient lu la phrase, en déshonorant Voltaire et en l'irritant littéralement dans sa tombe. Au lieu de lire seulement la maxime, sans contexte, il aurait fallu lire le paragraphe entier (elle déforme sinon tout propos de l'auteur, voyez...) stipulant « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très grande vertu, quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. ». Problèmes de compréhension de texte, donc, chers deux policiers ?*

Perle de profs : En cours sur Tartuffe : « Il n'est pas là pour la faire monter au ciel mais... Non je n'ai pas non plus dit 7^e ciel. »

À propos du projet de loi contre le « séparatisme », ou « confortant aux principes républicains »

Le projet de loi « confortant les principes républicains », d'abord nommé projet de loi « contre les séparatismes » est le fruit d'une volonté du Président de la République Emmanuel Macron. Il employait jusqu'en octobre 2019 le terme de « communautarisme », qu'il a jugé finalement trop vague et pas vraiment adapté et a opté pour le terme de « séparatisme ». Mais qu'est-ce que le séparatisme réellement ? Le séparatisme désigne la volonté d'un groupe d'individus, unis par certaine croyance, religion ou appartenance ethnique, à se séparer de l'État d'origine. Le communautarisme est quant à

lui la « tendance à faire prévaloir les spécificités d'une communauté au sein d'un groupe social plus vaste », d'après la définition du Robert. Ces termes sont toutefois très proches et fourre-tout, et témoignent de l'intention du gouvernement de ne pas mentionner clairement le problème auquel il cherche à faire face : l'islamisme radical.

Le 2 octobre 2020, le Président de la République Emmanuel Macron prend la parole et s'exprime sur sa volonté de lutter contre les séparatismes, en particulier le séparatisme de l'islam radical. Il énonce ainsi les premières mesures du

Lucien Meunier



Perle de profs : « Je vais vous lécher avant, euh vous lâcher avant. »

projet de loi contre les « séparatismes » qu'il compte présenter en Conseil des ministres le 9 décembre : la scolarisation obligatoire dès l'âge de trois ans, la formation des imams sur le territoire, la mise en place d'un « dispositif anti-putsch » dans les mosquées... Cependant, seulement quatre jours plus tard, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin évoque le changement de nom du projet de loi où le terme « séparatisme » n'apparaît plus. Il prend le nom de « projet de loi confortant les principes républicains ». L'assassinat de Samuel Paty, le 16 octobre 2020, bouleverse la France. La divulgation d'informations personnelles sur internet, dont le nom du professeur et celui du collègue où il enseignait, et la haine manifestée sur les réseaux sociaux ont entraîné le gouvernement à ajouter une mesure contre la haine en ligne.

Ainsi, le 9 décembre dernier, le texte est présenté au conseil des ministres par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, et la ministre déléguée Marlène Schiappa. Le « projet de loi confortant le respect des principes de la République » est composé de 56 articles. L'exposé des motifs - l'introduction du texte - mentionne finalement « l'entrisme communautariste [...] d'inspiration islamiste [...] [qui] enclenche une dynamique séparatiste qui mène à la division ».

Les domaines visés par le texte sont annoncés : les quartiers, les services publics dont l'école, les associations et les lieux d'exercice du culte. Ainsi le « respect des principes républicains » sera renforcé à travers plusieurs mesures concrètes. Dans la sphère publique, le gouvernement a pour projet l'application plus stricte de la laïcité et de la neutralité à tous les fonctionnaires et le renforcement du pouvoir des préfets qui pourront demander la suspension de certaines décisions de collectivités locales en cas de non-respect. Un nouveau contrat

d'engagement, visant toujours au respect des principes et valeurs de la République, est prévu pour les associations, qui seront pour certaines placées sous l'œil de l'État. Le ministre de l'Intérieur possèdera le droit de suspendre leurs activités, et les fonds qu'elles reçoivent pourront être contrôlés par les préfets, tout comme ceux des lieux de culte et des associations culturelles. Ils pourront également fermer ces lieux « en prévention d'actes terroristes ». L'école deviendra obligatoire, et la scolarisation à domicile sera interdite sauf cas exceptionnels, après une première généralisation de l'instruction aux enfants dès l'âge de trois ans en 2019 pour une "École de la Confiance". Enfin, la haine en ligne fera office de délit : la divulgation d'informations personnelles d'une personne permettant de l'identifier ou la localiser dans le but de lui nuire sera punie.

Ce projet de loi a été objet de nombreuses polémiques, accusé de loi liberticide, s'ajoutant à la loi relative à la sécurité globale, provoquant de nombreux mouvements d'opposition. La gauche l'accuse de refléter une certaine islamophobie, déjà bien ancrée en France, tandis que la droite considère les mesures trop laxistes, et accuse le gouvernement de contourner le problème et de ne pas vouloir réellement agir.

Alors qu'on peut constater que l'Islam est de nouveau sur le devant de la scène, dans les bouches de politiques tenant des propos racistes après les nombreuses discussions et débats ridicules sur le port du voile de retour sur les plateaux de télévisions, on peut se demander si dans ce contexte, ce projet de loi est vraiment pertinent ou s'il est seulement une traduction de l'islamophobie en France •

Par Sarah Albouchi

Perle de profs : « Un chimiste sans TP c'est comme un été sans soleil. »

Panser la liberté : penser la liberté

Peuple, lève-toi et brise tes chaînes ! Exorcise la soumission de ton sein et réclame ce qui t'est dû de nature : exige ton droit à la liberté ! Voilà qui est fort démocratique ; mais vois là l'effort des mots tactiques ! Car si le droit tu l'as, peuple fougueux, et tu en chasses toujours plus, en as-tu pour autant la liberté ? Serait-il possible que, libre d'être libre, tu aies omis de l'être ? Contemple les choix que tu fais, contemple un piètre édifice : les choix que tu abandonnes, les choix qu'on t'indique, les choix dont tu es indigne. N'est-il pas temps, peuple, d'avouer que le droit ne suffit pas à la liberté ?

Terrible prise de conscience pour une démocratie où la liberté du peuple est pierre angulaire : pourtant force est de constater une liberté effective bien moindre que celle promise en loi. Comment en rendre compte ? Par le diagnostic de l'état de santé de la grande libératrice, la Pensée. Aux stéthoscopes, citoyens !

L'art de la pensée et comment la tuer

C'est bien connu : nous, sociétés connectées, nous vivons dans l'ère de l'information ! Pourtant, la désinformation, l'*infox*, s'impose comme un fléau inévitable... Claude Lefort propose une piste dans son ensemble d'*Essais sur le politique* pour expliquer ce paradoxe : la pensée serait victime d'une contraction.

En effet, d'une part, les lieux où penser se feraient plus rares : la rue et le bureau déjà en proie à une hâte frénétique,

le logement s'emplit à son tour de distractions dans cette volonté de tuer l'ennui, voire le silence entier, dont la prolifération des modes de divertissement témoignera.

D'autre part, la pensée serait confinée et raccourcie. Les réseaux sociaux en sont sans doute la meilleure représentation : sur les stories d'*Instagram* et *Twitter*, des groupes activistes écologistes, féministes, ... s'évertuent à traiter de sujets complexes sur un cadre de 13x6 cm affiché pendant dix secondes ou par des réflexions littéralement réduites à 280 caractères. Le prix d'un auditoire d'une grandeur sans précédent s'avère être une tribune amoindrie.

Mais si des outils sont en partie à blâmer, il nous faut sûrement apprendre à privilégier ceux dont le cadre est plus propice à une réflexion développée, si l'on souhaite jouir effectivement de la liberté que la raison est censée nous conférer par la loi. Meurtriers de la pensée, il est temps de la raviver !

L'art de faire penser et comment l'imposer

Admettons qu'on parvienne à offrir à la pensée l'espace d'éclorre et de prospérer. Un nouveau défi paraît : la pensée des autres. Nous avons fini par comprendre les failles de nos cerveaux, mais la révolution fut de trouver comment les exploiter. Robert Cialdini en explore une panoplie dans son ouvrage intitulé *Influence et Manipulation* : biais de confirmation, effet halo, biais de cadrage ... Le monde publicitaire particulièrement regorge d'experts dont le but est de faire le choix du consommateur

Perle de profs : « Est-ce que majorat rime avec célibat ? »

à la place de ce dernier. Pour ne citer qu'elle, la fatigue décisionnelle (celle due aux différents choix faits quotidiennement) est régulièrement utilisée dans la disposition des supermarchés afin d'affaiblir le jugement de l'acheteur et le rendre plus sensible à l'achat compulsif. Décidément, notre liberté ne nous appartient pas entièrement et se trouve souvent accaparée : nous ne sommes pas toujours acteurs de nos propres choix.

L'art de penser et comment le monopoliser

La liberté individuelle garantie en droit est donc sous le joug des limites imposées à notre réflexion par le contexte et les maints biais cognitifs, et ses conséquences se sentent jusque dans les clefs de voûte du système démocratique.

Tout d'abord, le débat, pourtant essentiel, se révèle stérile alors que, selon une étude du Professeur Cass Sunstein¹, la confrontation des idées individuelles dans un groupe ne tend pas à produire un compromis mais polarise bien leurs détenteurs : on ne change pas d'avis, on se conforte dans le sien. Voilà comment un parlement se sclérose et comment le temps de la clepsydre se dédie à juger l'éloquence d'un candidat, à défaut du projet, pour lui déléguer ses choix pendant 5 ans afin qu'il gère la politique selon son appréciation.

Néanmoins, même les choix censés être faits directement par le peuple sont mis en péril : le Brexit et les élections aux Etats-Unis ont ressuscité au grand jour la vieille idée platonicienne qui juge le peuple indigne et inapte à gérer la politique. Cette vision antidémocratique de nature n'est pourtant pas infondée : on peut ne citer que l'étude d'Alexander Todorov² qui conclut que

le candidat élu lors d'un suffrage universel peut souvent être prédit en demandant à des individus tierces de choisir entre les candidats en ayant seulement vu leurs visages moins d'une seconde, et ce d'autant plus précisément que l'électorat regarde la télévision. Signe indubitable que les électeurs ne se valent pas nécessairement tous quand il s'agit de faire appel à la raison plutôt qu'à une première impression.

Ainsi, l'idéal de l'homme pleinement rationnel que les Lumières ont su populariser s'est révélé peu fidèle à la réalité. Pourtant penser la liberté, c'est encore souvent penser le droit (droit de vote, droit à l'avortement, droits du consommateur...), et donc entretenir une chimère : le droit sans la raison n'est qu'un slogan à beugler en portant le joug. Qu'on appelle donc avant tout à penser et repenser le système qui couve notre réflexion : saurons-nous mettre en adéquation la politique avec l'homme réel, imparfait, et poursuivre la liberté au-delà de son ombre, quitte même à y intégrer le non-choix ? Ou bien persisterons-nous dans l'illusion, la révolte vaine ? Voilà bien un choix qu'il nous faudrait faire nous-même, ou bien s'abandonner à la morne histoire dont la chute sera celle de Camus : « Celui qui ne peut s'empêcher d'avoir des esclaves, ne vaut-il pas mieux qu'il les appelle hommes libres ? Pour le principe d'abord, et puis pour ne pas les désespérer. » •

Par Thomas J. Delmas

¹ Cass R. Sunstein, "The Law of Group Polarization" (John M. Olin Program in *Law and Economics Working Paper* N° 91, 1999).

² Olivola, C.Y., Todorov, A. Elected in 100 milliseconds: Appearance-Based Trait Inferences and Voting. *J Non-verbal Behav* 34, 83–110 (2010).

Perle de profs : (en sujet d'un mail avec une fiche d'exo) : « Mirifici logarithmorum canonis constructio »

Crédibilité et blocages : vêto et UE ne font pas bon ménage

Créé initialement pour permettre à des pays au faible poids démographique comme le Luxembourg de peser dans les décisions importantes de l'Union Européenne, le veto au Conseil semble être utilisé de plus en plus souvent de façons qui peuvent paraître abusives.

Qu'on ne s'y méprenne pas : le veto a bien été créé pour faire valoir les intérêts d'un État face au reste de l'UE, mais il devient vite un problème pour l'Union lorsqu'on en fait un usage immodéré et assez peu constructif. Le principe d'unanimité, pensé pour que tous soient au moins (partiellement) satisfaits, se révèle être plus un caillou dans la chaussure de l'UE qu'autre chose.

On pourrait citer le veto, en cette fin de l'année 2020, de la part de la Hongrie et de la Pologne contre le plan de relance pour faire face à la crise due au Covid-19 et le budget pluriannuel de l'Union car les dépenses européennes étaient conditionnées au respect de l'État de droit. Une condition que ces deux pays semblent avoir du mal à remplir ces dernières années : l'impartialité de la justice et les droits LGBT+ mis en danger en Pologne, et notamment un monopole de médias pro-gouvernementaux en Hongrie. Cependant il était impensable pour ces deux pays de se priver de telles subventions (les 25 autres membres avaient en effet menacé de voter un

budget qui excluait Varsovie et Budapest) et un accord fut finalement trouvé, mais peut-on parler d'une victoire pour l'UE lorsque le prix de ce compromis fut la remise en cause d'une des valeurs fondamentales de l'UE (selon l'Article 2 du Traité sur l'Union européenne) et d'ultérieures négociations à huis-clos à Bruxelles, celles tant honnies par les détracteurs de l'Union, au nom de la volonté de deux pays membres sur 27 ? La question mérite d'être posée. Cette fois-ci le compromis a été trouvé assez rapidement, mais devoir à chaque fois rechercher l'unanimité affecte l'efficacité des institutions de l'UE.

Ce sont cependant les vétos concernant la politique extérieure de l'UE qui sont le plus souvent des manifestations explicites de l'égoïsme – que vous trouviez ces vétos justifiés ou non – des États membres. Début décembre, la Bulgarie a bloqué le début d'éventuelles discussions concernant l'entrée dans l'UE de la Macédoine du Nord, pays candidat depuis plusieurs années. Pourquoi ? Car la Bulgarie ne souhaite poursuivre les négociations qu'à condition que l'ancienne république

Perle de profs : « Quand vous prenez une patate, vous pouvez la regarder sous différents angles, c'est toujours une patate. »

yougoslave reconnaisse son passé culturel commun avec la Bulgarie, une question chère au sentiment national bulgare. Rappelons par ailleurs que c'était pour apaiser ses relations avec la Grèce, en vue de ces négociations d'entrée dans l'Union et l'OTAN, que la Macédoine avait décidé de changer de nom en 2019. Le problème n'est pas de savoir si la Bulgarie a raison de faire de telles demandes : le problème est qu'un pays membre utilise un véto *européen* comme une arme dans dispute *bilatérale*.

De même, en septembre, le processus de sanctions contre le régime autoritaire d'Alexandre Loukachenko en Biélorussie – qui faisait et qui fait encore face à une vive protestation populaire suite à sa réélection contestée l'année dernière – a été ralenti par la République de Chypre. Pourquoi ? Pour forcer les autres pays de l'UE à prendre également des sanctions contre la Turquie. Celle-ci avait mené des expéditions à la recherche de gisements de gaz et hydrocarbures dans des zones que les deux pays considèrent comme faisant partie de leur ZEE, provoquant des tensions diplomatiques avec Chypre, la Grèce et la France. Cependant, fin décembre 2020, des sanctions fortes contre la Turquie (comme un embargo sur les armes ou une hausse des tarifs douaniers) sont encore un mirage. Là encore la question n'est pas de savoir si oui ou non Chypre a raison de se sentir lésée, mais s'il est juste qu'un seul pays bloque toute l'Union pour faire valoir son intérêt personnel sur un problème qui est à priori différent de celui traité, et si l'UE peut être crédible sur le plan international lorsqu'elle est incapable de sanctionner rapidement et fermement un État limitrophe qui piétine les valeurs de l'UE et dont l'opposition demande un soutien européen.

On en vient à conclure que les négociations et les compromis nécessaires pour trouver l'unanimité au Conseil portent un coup dur à la crédibilité de l'UE, tant par rapport à sa politique intérieure (comme le respect de l'État de droit en Pologne et Hongrie) que par rapport à sa politique extérieure (comme avec les sanctions allégées contre la Turquie et la Biélorussie). De plus, ces tractations ralentissent les processus de prise de décision et donnent parfois lieu à des tensions entre États membres. Loin de satisfaire les 27 pays comme serait théoriquement son but, le principe d'unanimité abouti à un entre deux qui ne satisfait ni les pays exerçant leur véto ni les autres, chacun voyant ses réclamations mutilées : ces compromis sont souvent des revues à la baisse des décisions initialement prévues, aboutissant à des décisions de la Commission moins ambitieuses. C'est bien cela dont il est question au fond : d'ambition. La plupart des gouvernements nationaux semblent se satisfaire de cet équilibre entre souveraineté nationale et le projet politique qu'est l'Union européenne, au prix d'affaiblir celle-ci sans satisfaire pleinement celle-là, mais certains – tant les souverainistes que les fédéralistes européens – veulent y mettre fin. Les uns ne veulent plus devoir composer avec les volontés des 26 (ex-27) autres États – c'est le choix qu'a fait le Royaume-Uni en 2016 -, les autres voulant retirer des pouvoirs aux gouvernements nationaux (dont ce véto), espérant qu'il en ressorte une Union plus efficace, plus crédible, plus ambitieuse. •

Par un Timide

Perle de profs : « J'ai mis un sujet zéro [dans la fiche d'exo]. Ça veut pas dire que c'est un sujet nul... enfin presque. Ça fait une page, le corrigé beaucoup moins. Après j'ai mis des sujets sérieux. »

A quoi sert la prison ?

Comment et pourquoi punir ? Une question récurrente de l'actualité, et qui revient en ce moment avec les procès terroristes des attentats de janvier 2015, ou encore la question de la surcharge carcérale.

On distingue souvent deux grands types de justice : punitive et réhabilitative.

Depuis l'Antiquité, et les premières lois de Mésopotamie, la justice est majoritairement punitive. On fait payer au criminel ses actes, le but étant de le faire obéir et de dissuader les populations d'agir de même. C'est la loi du talion, œil pour œil, dent pour dent. Plus encore, on juge l'individu plus que ses actes. Dans cette optique, on fait primer l'être sur le commettre.

En opposition à ce système, s'est développée au siècle des Lumières l'idée d'une justice qui serait là pour réintégrer à la société les individus ayant commis un crime ou un délit. Cesare Beccaria, juriste italien, publie en 1764 un ouvrage, *Des délits et des peines*. Il y développe des idées telles que l'instauration de peines fixes par rapport au tort causé à la société, et non pas liées aux mobiles des faits ; ou encore la supériorité de la protection de la société sur la punition de l'individu. Ses idées seront reprises par le philosophe Michel Foucault en 1975 dans *Surveiller et Punir*. Il écrit alors « Si on pouvait être sûr que le coupable ne puisse pas

recommencer, il suffirait de faire croire aux autres qu'il a été puni. » pour résumer sa pensée selon laquelle la prison ne devrait servir qu'à montrer à la société que l'on purge sa peine.

Dans le monde actuel, ces deux visions s'opposent toujours, parfois à l'extrême.



Louise Wang

Perle de profs : au tableau : « 36 000N=36 000 000N !

48 tonnes -> 48 000 truc »

Une élève : « - Monsieur, il manque un "s" à "truc" »

Aux Etats-Unis, on applique une vision punitive de la justice. Les prisons sont dures, les peines lourdes. Les conditions de vie carcérales sont difficiles, on perd le droit de vote, parfois à vie, et la réinsertion n'est pas une priorité. En appliquant encore la peine de mort, ce pays veut donner une image de fermeté pour dissuader la société d'agir contre les lois. Tout en abritant 5% de la population mondiale, 25% des prisonniers dans le monde le sont aux Etats-Unis, en prison fédérale ou locale. Là-bas, les enfants peuvent être mis en prison à perpétuité. On remarque de grandes inégalités, puisque 5% des hommes noirs américains sont en prison, contre 1% dans la population générale.

En Finlande, certains prisonniers vivent dans des villages sans barrières ni miradors, seulement des piquets à ne pas dépasser. On peut y apprendre un métier, voire même sortir pour aller étudier à la fac. On peut encore voter, construire sa citoyenneté pour se réconcilier avec la société. On y cultive l'idée que personne n'est

irré récupérable. Ce système de prisons ouvertes a fait ses preuves, puisque depuis son instauration, on a constaté une chute de 17% de la récidive en sortie de prison. De plus, ces systèmes sont presque deux fois moins chers que des prisons fermées. Cependant, seulement 35% des prisonniers finlandais y ont accès, grâce à leur conduite irréprochable.

Ce modèle s'exporte à l'étranger, et cette transition a déjà commencé dans de nombreux pays comme en Belgique, en Allemagne ou en Corée du Sud. Il existe d'ailleurs une prison ouverte en France, celle de Casabianda en Haute-Corse, ouverte en 1948, et celle-ci a fait ses preuves, avec peu de récidive et d'évasions.

Et vous, vous la voyez comment la prison du futur ? •

Par Noé Allouche

1984 - George Orwell

“4 avril 1984” : C'est par ces mots, tracés d'une main maladroite, que Winston Smith commence la première page de son journal. Cela peut sembler innocent mais il s'agit d'un véritable acte de rébellion.

Angsoc, novlangue, police de la pensée... ces termes ne vous disent sans doute rien. Pourtant, ils sont omniprésents dans la société dépeinte par George Orwell. Le personnage principal, Winston, vit dans un système totalitaire parfait où chaque membre du Parti unique au pouvoir est surveillé-e et contrôlé-e partout, tout le temps à travers des “télécrans”. Tous

leurs sentiments négatifs sont concentrés sur Goldstein, l'ennemi juré du régime, durant les deux minutes de la Haine, un déchaînement de violence organisé quotidiennement. Vous avez sûrement déjà entendu l'expression “Big Brother is watching you”. Big Brother, chef adulé du Parti, est devenu une figure métaphorique du régime policier et totalitaire, de la société de surveillance,

Perle de profs : (écrit au tableau) : Yaka prendre $a=b$!

ainsi que de la réduction des libertés.

Une nouvelle langue se crée petit à petit : la novlangue. Son but ? Créer un nouveau mode d'expression conforme aux principes de l'Angsoc (socialisme anglais) et ainsi appauvrir la langue pour rendre impossible tout autre mode de pensée. En effet, comment formuler une quelconque pensée critique, une quelconque opposition si l'on n'a pas de mots pour les caractériser ? C'est à cet instant que l'on se rend compte du pouvoir des mots et de l'impuissance de celles et ceux qui en sont privé-es...

Winston travaille au ministère de la Vérité où il est chargé de falsifier



l'Histoire en permanence pour que celle-ci corresponde aux attentes du Parti. Comment fermer les yeux sur de tels mensonges ? Intervient alors la double-pensée, une opération mentale effectuée quotidiennement par les membres du Parti pour accepter tout ce qui paraît inacceptable (par exemple accepter que 2 et 2 font 5) : “Oublier tout ce qu’il est nécessaire d’oublier, puis le rappeler à sa mémoire quand on en a besoin, pour l’oublier plus rapidement encore. Surtout, appliquer le même processus au processus lui-même. Là était l’ultime subtilité. Persuader consciemment l’inconscient, puis devenir ensuite inconscient de l’acte d’hypnose que l’on vient de perpétrer.” De quoi perdre la raison.

Winston vit donc dans une société dans laquelle être libre est un crime. Une société qui cherche à éliminer l’art, l’amour, la science, la justice et toutes les libertés. Rongé par un sentiment de solitude, il a l’impression d’être le seul être humain conscient des mensonges dans lesquels il évolue et se révolte à sa façon en écrivant dans un journal intime. Dès lors qu’il a noté les mots “A BAS BIG BROTHER”, il se considère comme mort.

Malgré un style qui peut sembler assez froid et factuel, ce roman pose des interrogations intemporelles à propos de la liberté, qui font écho à notre société actuelle. A nous de rester vigilant-es pour que tout cela reste une lointaine dystopie... •

Par Félicie Percheron

La souffrance animale, reflet de notre humanité défaillante ?

Et c'est ici que s'est produite la faillite fondamentale de l'homme, si fondamentale que toutes les autres en découlent. »

Cette faillite, pour Milan Kundera, est la façon dont nous nous comportons envers les animaux. Encore aujourd'hui, les traitements subis par les animaux d'élevage nous renvoient une bien triste image de notre humanité. Une humanité dénuée de la bienveillance et de l'altruisme qu'elle suppose généralement, ivre d'un rapport de force qui lui est excessivement favorable et dont elle profite sans presque l'ombre d'une hésitation. Mais alors peut-on manger de la viande sans être le lointain tortionnaire d'un animal ?

« **La question n'est pas : peuvent-ils raisonner ? Ni, peuvent-ils parler ? Mais peuvent-ils souffrir ?** » A l'heure où l'on s'émerveille des capacités cognitives des poules et de l'intelligence stratégique des chèvres, il est toujours bon de revenir à l'essentiel et de se demander si l'on se pose les bonnes questions. Ou du moins si l'on a bien pris en compte la réponse, pourtant évidente, à cette interrogation du philosophe britannique Jeremy Bentham. Puisque la réponse est « oui », par quelle machiavélique logique de rentabilité, par quelle cruelle indifférence qui fait insulte à notre propre humanité les traitements infligés à des millions d'animaux d'élevage chaque année sont-ils encore tolérés ? Pourquoi la question de la souffrance de millions de bêtes chaque année est-elle si rarement soulevée ? Parce que remettre en cause cette industrie de la viande à bas coût, ce serait s'attaquer aux personnes à faibles revenus, se prononcer

contre une forme de démocratisation, celle de la viande ? Nécessairement, cela viendrait bousculer des acquis intouchables, ceux d'une société basée sur des droits. Ceux-ci sont très précieux. Mais y a-t-il un droit pour tout, un « droit à la viande » sans limites ? Peut-on, au nom d'une société de droits, laisser faire de telles atrocités ? Il y a eu pendant près de trois siècles un droit à l'esclavage, rouage essentiel d'un modèle économique, le commerce triangulaire, où la main-d'œuvre gratuite permettait l'enrichissement des planteurs tout en baissant le coût des produits, ce qui en permettait donc l'accès à un plus grand nombre. L'abolition de l'esclavage a été un long combat car les esclaves généraient des revenus pour des propriétaires terriens qui larmoyaient sur ce que serait leur sort si l'esclavage venait à être aboli. Combien de fois encore commettra-t-on ce genre d'erreur ? Combien encore d'injustices seront commises au nom d'une logique économique soi-disant irréversible ? C'est un mécanisme similaire qui asservit des générations d'ouvriers et de mineurs pendant la Révolution industrielle. Aujourd'hui les animaux d'élevage sont aussi les victimes expiatoires d'un système économique prêt à justifier l'horreur pour assurer sa pérennité.

Des bribes du sort que connaissent les animaux d'élevage remontent parfois jusqu'à nous : quelque vidéo montrant la sinistre agonie d'un bœuf ou l'exiguïté morbide des usines à cochons dont on s'empresse de se détourner car il est plus accommodant de se persuader qu'on n'est pas concerné, et sans avoir totalement tort,

Perle de profs : « Soyez plus sensuel avec le tableau ! »

qu'on n'y est pour rien. Il est en effet difficile dans un espace mondialisé d'endosser la responsabilité de toutes les conséquences lointaines de nos actes. Pourtant, si on se sentait simplement concerné par la provenance de ce que l'on achète, alors on prendrait sa part de responsabilité dans ce qu'a vécu cet animal. La viande d'une bête qui a gambadé dans un pré est plus chère que celle d'un individu qui a vécu entassé parmi des milliers d'autres dans des conditions effroyables : il n'y a plus qu'à choisir. Ainsi, manger raisonnablement de la viande de qualité et la remplacer par autre chose le reste du temps, ne serait-ce pas un pas vers un peu plus d'humanité, sans renoncer à un plaisir et à une culture gastronomiques ?

Environ 80% des animaux passent leur vie dans un élevage intensif soumis à des conditions de vie souvent inacceptables. Elles sont dues à un manque flagrant de contrôles, mais aussi à une législation honteuse : par exemple la superficie minimale imposée par les lois de l'UE pour un cochon de plus de 110 kg est d'un mètre carré. Et poulets, bœufs, moutons... sont logés à même enseigne.

Enfin, ultime étape pour les animaux d'élevage avant de quitter l'enfer : l'abattoir. La législation européenne exige que « toutes les mesures appropriées pour préserver le bien-être des animaux dans les meilleures conditions possibles » soient prises. L'abattage doit donc se faire avec un étourdissement préalable, en limitant au maximum les souffrances. Néanmoins il existe des dérogations concernant les abattages rituels religieux, pour lesquels il est autorisé de saigner les animaux en pleine conscience en les laissant agoniser plusieurs minutes. Selon le président du Conseil supérieur de l'Ordre des Vétérinaires, ces abattages sans étourdissement donnent lieu « à des scènes insoutenables avec par exemple des animaux dépecés alors qu'ils sont encore vivants ». Ce sont des

pratiques jugées « inacceptables » par la Fédération des Vétérinaires d'Europe (FVE), sources d'un supplice qui pourrait être évité.

Quant aux animaux qui échappent à ce type d'abattage, ils ne sont pas assurés de mourir moins douloureusement... Certaines méthodes qui pourraient être indolores se trouvent être mal appliquées par manque de rigueur des employés ou faute de matériel adapté et en bon état. Ainsi l'abattage au pistolet des bovins et chevaux échoue régulièrement à cause du calibre inadapté des cartouches et des cages de contention, les volailles sont plongées dans un bain d'eau électrolytique au courant souvent mal réglé, d'autres animaux encore sont asphyxiés au CO₂ : ils suffoquent pendant les trente secondes qui précèdent la perte de conscience, se piétinant les uns les autres pour chercher de l'oxygène, les muqueuses irritées par le gaz. Enfin, s'offre l'alternative de l'électronarcose : un courant électrique traverse le crâne de l'animal, engendrant si tout se passe bien une perte de conscience immédiate. Malheureusement, les problèmes de réglages font que les animaux se réveillent parfois au milieu de la saignée...

La traçabilité, une solution ? Ainsi alerté, le consommateur se trouve bien impuissant car il lui est impossible de savoir dans quelles conditions l'animal qu'il consomme a été abattu. Le gouvernement a par exemple refusé de rendre obligatoires les caméras de vidéosurveillance dans les abattoirs, alors qu'une vérification du matériel, un bon encadrement des employés et une meilleure information du consommateur permettraient de résoudre un grand nombre de ces problèmes. Une responsabilisation des consommateurs passe par une bonne information. C'est ce que réclame la FVE au sujet des animaux abattus rituellement, car la viande halal et casher ne trouvant pas preneur peut être redistribuée dans le circuit conventionnel de vente ainsi que dans les cantines et restaurants, sans distinction, soulevant le problème de la liberté de cons-

ciencia : « Tant que l'abattage sans étourdissement est permis pour des raisons religieuses, nous pensons que toute viande provenant de ces sources devrait être clairement étiquetée pour permettre à tous les consommateurs de faire un choix bien informé basé sur le bien-être, l'éthique ou la croyance personnelle en achetant de tels produits ».

Une heureuse initiative a été prise dans cette perspective par la Fondation du Droit Animal présidée par Louis Schweitzer. Elle a mis en place avec les enseignes de distribution Carrefour, Super U et Casino un système d'étiquetage de la viande de poulet allant de A à E pour lequel sont pris en compte 230 critères qui évaluent le bien-être de la naissance à la mort des animaux. Les vérifications sont effectuées régulièrement par des contrôleurs indépendants. On peut aussi saluer les éleveurs qui tentent d'introduire en France des camions-abattoirs se déplaçant dans les fermes pour éviter le stress du voyage et de l'attente. Malheureusement les abattoirs étant des exploitations très peu rentables, ces projets peinent à trouver les fonds nécessaires pour être menés à bien...

Malgré tout, ces engagements sont des lieux d'optimisme et peut-être que, grâce à ces combats, l'opinion publique finira par inciter les politiques à agir.

Rappelons-nous surtout ces mots de Milan Kundera : « la vraie bonté de l'homme ne peut se manifester en toute pureté et en toute liberté qu'à l'égard de ceux qui ne représentent aucune force. Le véritable test moral de l'humanité [...], ce sont ses relations avec ceux qui sont à sa merci : les animaux. » En espérant, pour les millions de victimes silencieuses qui continuent à vivre et mourir dans des conditions abominables en attendant que nous réagissions, que cette bonté ne tardera pas trop à s'exprimer. •

Par Alice Laug

¹L'insoutenable légèreté de l'être, Milan Kundera

²An Introduction to Principles of Morals and Legislation, Jeremy Bentham, 1823



note de l'auteur : ne sachez pas des lapins dans votre chapeau de magicien. Les lapins n'apprécient pas. Utilisez des choux-fleurs. C'est bien les choux-fleurs.

Khadra et le choix du “dégagement”

L'Attentat, Yasmina Khadra

Lorsque l'horreur frappe, c'est toujours le cœur qu'elle vise en premier. » Le terrorisme attaque sans détour l'humain, cible le sensible. Sonder l'individu ayant commis l'irréparable, interroger son inhumanité : prise de conscience brutale et bouleversement de ses certitudes sont alors inévitables. Que peut la littérature face à l'impensable ?

Prenez garde, les apparences sont souvent trompeuses : Yasmina Khadra est en réalité le pseudonyme de l'écrivain algérien Mohammed Moulessehou. En 2005, il signe *L'Attentat*, roman amplement salué par la critique.

Le récit prend place au cœur du conflit israélo-palestinien, sujet largement controversé qui échauffe l'opinion publique. La complexité apparaît même double : d'origine arabe, Khadra peut-il se garder de prendre parti ? Son choix est arrêté : en tant qu'auteur d'une œuvre traversée par des préoccupations morales, sociales et idéologiques, il opte pour un regard distancié, une perspective qui met au premier plan le sujet humain, ses contradictions, son impuissance devant des forces qui lui échappent et le dépassent. De manière à éviter que son personnage principal soit le représentant des valeurs d'un clan, Khadra le scinde en deux, expose ses failles.

L'histoire est celle d'Amine Jaafari, chirurgien israélien d'origine

palestinienne. Au terme d'une opération, il s'apprête à rejoindre sa femme, revenue le jour même d'un séjour à Nazareth. L'annonce d'un attentat majeur perpétré dans un restaurant de Tel-Aviv l'oblige à rester de service, pour venir en aide aux blessés. Finalement de retour chez lui, Amine est convoqué d'urgence à l'hôpital. C'est alors que tout bascule : ses collègues et la police l'informent que l'auteur de l'attentat n'est autre que sa propre femme, Sihem. Amine demeure incrédule : il lui est impensable que sa bien-aimée soit coupable d'un tel geste. Le ciel lui tombe sur la tête et il ne peut se résoudre à accepter les évidences qui se présentent pourtant à lui. Il ressasse un passé dénué de tout signe annonciateur : un couple heureux, uni et complice. La méprise est pourtant flagrante : Sihem n'était pas celle qu'elle prétendait être, elle était une inconnue pour son propre époux.

Impuissant, Amine est animé par un unique désir, celui de comprendre. Comprendre le geste de Sihem, mais aussi retrouver les gens qui l'ont convaincue de passer à l'acte, cette sphère d'influence qui forge les futurs kamikazes. Recherche de la vérité et analyse des mécanismes conduisant au sacrifice, tels sont les enjeux emblématiques du roman : “Je veux juste comprendre comment la femme de ma vie m'a exclu de la sienne, comment celle que j'aimais comme un fou a été plus sensible au prêche des autres plutôt qu'à mes poèmes”. Néanmoins, “dégagement”, comme on pourrait appeler la prise de distance de

Perle de profs : « Et à ce moment-là, on se dit : mais *what the fuck* ! Pourquoi ne pas développer par le binôme ? »

l'auteur, n'est pas synonyme de "désengagement". Ici, il s'agit au contraire de faire face aux questions troublantes qui minent les collectivités. Comment expliquer qu'un individu puisse *passer à l'acte*, puisse *commettre l'irréparable*, au mépris de toute logique, voire même de la logique guerrière ? C'est autour de cette sombre interrogation que le roman s'articule, tente de décrypter un être qui a *décidé* de mettre fin à ses jours, persuadé que son acte était le témoignage d'un dévouement absolu à sa patrie, à ses croyances. Par ailleurs, en mettant dans la bouche des extrémistes des paroles qui reflètent une conscience aiguë de leurs motivations profondes, Khadra opte pour une mise à distance de la violence au profit d'un travail sur les sources du mal. S'il conteste les solutions envisagées par les kamikazes, Amine, et, à travers lui, Khadra, se montre lucide quant à la situation agonique sous-jacente. Il démontre sa farouche opposition à l'intégrisme et au terrorisme. L'engagement de l'écrivain contre le fanatisme est d'ailleurs un fait attesté, tant dans sa vie que dans ses écrits.

Il ne faut pas oublier que, pour Amine, les conséquences du drame sont d'abord individuelles. Submergé de douleur, il tente de guérir la blessure narcissique que le geste de Sihem a ouverte en lui. Ainsi, la motivation du personnage principal est au départ personnelle, son jugement altéré par les sentiments. Ce n'est donc qu'à partir du chapitre douze, soit aux deux tiers du roman, que sa perspective passe d'une révolte privée à des considérations plus générales sur la situation politique. Son parcours lui fait prendre conscience de la profondeur et de l'étendue d'un conflit historique qui semble ne pas avoir d'issue. Il mesure sa responsabilité en tant qu'individu impacté par les tensions qui

embrasent les deux peuples auxquels il se sent attaché. Au contact d'israéliens et de palestiniens, le lecteur se rend compte que la vision ne doit pas être, ne peut pas être manichéenne. L'enquête d'Amine lui vaut justement la haine des deux camps : rejeté de ses voisins car sa femme est une terroriste, exécré des résistants palestiniens *car il veut prouver le contraire*.

L'Attentat, récit cruel et sans pitié, sourd comme la rage qui naît dans le cœur des êtres, présente le ravage de deux peuples appelés à cohabiter, qui s'évertuent à se détruire. Mais à l'aveuglement, Khadra oppose la vie : « Car l'unique combat en quoi je crois et qui mériterait vraiment que l'on *saigne* pour lui [...] consiste à réinventer la vie là où la mort a choisi d'opérer ». Amine, en tant que porte-parole de l'écrivain, reflète les idéaux de l'auteur : plutôt que de combattre, il soigne les victimes. Khadra cherche ainsi à briser le cercle vicieux qui mène à l'autodestruction, rappelant aux populations assiégées une identité que la guerre a occultée. Il recentre le regard du lecteur sur la beauté d'une civilisation et l'exhorte à ne pas céder au paradoxe d'une guerre qui, prétendument menée pour la préservation d'une culture, conduit les sujets à perdre le sens même de la vie.

Qu'attendez-vous donc pour vous plonger au cœur de cette œuvre, poignante et rudement actuelle, au style si minutieusement travaillé que le texte, au-delà d'être émouvant, en devient même enivrant ? •

**Par Clara Bornsztein et Calypso
Cassier-Deschamps**

Perle de pros : « Des questions ? Allez-y, je suis payé pour ça ! Que je mérite mon salaire ! »

Adios D10S

Mais qui est donc celui que l'Argentine a tant pleuré ? Celui pour qui les supporters napolitains ont bravé le confinement afin d'honorer sa mémoire ? Celui qui va voir son nom orner un stade de plus de 50 000 places ? Et pourquoi l'annonce de sa mort a-t-elle eu une si grande résonance ? Tout au long de cet article, nous allons essayer de répondre à ces questions.

Il était une fois, dans les bidonvilles de Buenos Aires, un petit garçon qui rêvait de deux choses : « disputer une Coupe du Monde, et la remporter avec l'Argentine ». Sûrement né avec des gènes footballistiques, il perfectionnait son jeu dans la rue même et dans les terrains vagues de la ville. A ses 10 ans, il fut repéré par Francis Cornejo lors des journées de détection du club local, l'Argentinos Juniors, et, 5 ans plus tard, il signa son premier contrat professionnel. Son nom ? Diego Armando Maradona.

Il fut très vite surnommé « El Pibe de Oro », à raison d'ailleurs. Cette expression spécialement créée pour lui signifie littéralement « le gamin en or ». Elle traduit son éducation dans la rue mais aussi son talent indéniable.

Son passage à l'Argentinos Juniors (1976-81) fut un véritable succès. Au-delà de ses statistiques (115 buts en 166 matchs), Maradona métamorphose cette équipe. En effet, cette dernière passe d'une équipe jouant le maintien à un podium en 1979 et une deuxième place en '80. Ce don pour transformer les équipes, le petit argentin le perpétuera durant toute sa carrière, avec notamment la sélection nationale. Il y est d'ailleurs appelé pour la première fois en 1977, à tout juste 16 ans. Ses bonnes prestations répétées lui permettent

d'obtenir un transfert dans un autre club de la capitale : Boca Juniors.

Il passera en effet 2 années à la Bombonera et garnira son palmarès d'un deuxième trophée (après une coupe du monde des espoirs) : le championnat argentin. Durant son séjour à La Boca, Diego Maradona a pu participer au *Superclasico*, un des derbys les plus chauds de la planète, opposant Boca Juniors à son rival voisin River Plate. Il le marque de son empreinte par un doublé pour concrétiser la victoire 3-0 des *Xeneizes*.

Mais le salaire du Pibe de Oro endette Boca Juniors, qui prend donc l'initiative de le vendre au FC Barcelone en 1982. Son image ayant déjà été écornée juste avant le début de la saison, il n'est pas accueilli très chaleureusement par les supporters. En effet, lors de la Coupe du Monde 82, il avait asséné un coup de pied à Batista lors du match Argentine - Brésil (1-3). Maradona écope d'un carton rouge et l'*Albiceleste* est éliminée.

Ses années au Barça (1982-1984) ne seront pas de tout repos. En plus de l'hostilité du public, il se heurtera maintes fois à la rugosité des défenseurs du championnat espagnol, sa cheville sera notamment brisée par Andoni Goikoetxea et il restera éloigné du rectangle vert plus de 3

Perle de pros : « La température initiale n'est pas dans le sujet ? Bah vous l'inventez ! »

mois. C'est aussi à Barcelone qu'il commence ses dérives extra-sportives avec par exemple la cocaïne. Cependant, sa première année au club est un succès puisqu'il est élu meilleur joueur du championnat et gagne par la suite la Coupe du Roi en 1983.

Son divorce avec le club catalan est définitivement acté en finale de la Coupe du Roi (édition 1984). Il est à l'origine d'une bagarre générale sous les yeux du Roi d'Espagne, probablement pour se venger de Goikoetxea qui évolue dans l'équipe adverse. Cette défaite en finale contre l'Athletic Bilbao conclut l'année vierge du FC Barcelone et par la même occasion l'aventure de Maradona en Catalogne.

Il arrive à Naples en 1984 pour une somme record à l'époque : 7 millions d'euros. Cependant, Maradona tombe vite dans le monde de la débauche après avoir engagé Guillermo Coppola comme agent. Ce dernier lui assure notamment sa protection et son approvisionnement en cocaïne par la *Camorra*, la mafia napolitaine.

Ses deux premières saisons sont décevantes mais c'est bien dans ce club qu'il aura probablement déchaîné le plus de passions. Les quelques 60 000 spectateurs qui ont pris place dans le stade pour sa présentation donnent le ton. Ses plus belles années au Napoli surviendront après la Coupe du Monde 1986.

Cette dernière est remportée par l'Argentine ; pourtant sur le papier cette équipe n'était pas très reluisante. On peut en prendre pour témoin l'équipe type de la compétition, qui ne contient que deux Argentins. Mais les multiples éclats de génie de Maradona ont fait la différence et sa créativité a beaucoup soulagé cette sélection en manque total d'inspiration. El Pibe de Oro réalise sa compétition la plus aboutie et entre

dans l'histoire lors du quart de finale contre l'Angleterre. C'est à la 51' que la fameuse « Main de Dieu » surgit. Maradona s'envole du haut de son mètre 66 pour pousser de sa main gauche le ballon au fond des filets. L'arbitre n'y a vu que du feu. C'est sans nul doute le but le plus controversé de tous les temps, mais, minutes plus tard, il inscrit aussi le plus beau du siècle - comme un signe que ce match ne pouvait qu'être historique, quatre ans après la fin de la guerre des Malouines. Le numéro 10 réalise un slalom géant en traversant la moitié du terrain tout en dribblant la moitié de l'équipe adverse. Le ballon trouve le chemin du but et l'Argentine est qualifiée. En finale, l'Argentine s'impose 3-2 face à la *Mannschaft* et Maradona délivre la passe décisive pour le but vainqueur de Burruchaga. 14 ans plus tard, son rêve est devenu réalité.

À son retour à Naples, le club en a profité pour renforcer son effectif et la sauce prend si bien qu'ils sont sacrés champions d'Italie à la fin de la saison. C'est le premier *Scudetto* du SSC Naples, club autrefois cantonné au milieu de tableau. Les années qui suivent, Naples est sur le toit du football italien avec une Coupe d'Italie (1987), un autre *Scudetto* (1990), et s'impose même en Europe en gagnant la Coupe UEFA (ancêtre de l'actuelle Europa League). Malheureusement, comme à Barcelone, l'épisode napolitain se termine douloureusement. En 1991, Diego Maradona est contrôlé positif à la cocaïne et est banni 15 mois des terrains italiens.

La suite de sa carrière est en dents de scie. Il joue une saison décevante à Séville avant de finir sa carrière dans sa terre natale. Après des passages à Newell's Old Boy et Boca Juniors, il raccroche définitivement les crampons en 1997 rongé par la drogue et l'alcool.

Perle de profs : « Nous naissons dans la fesse. »

Toutefois, il souhaite rebondir en tant qu'entraîneur quelques années plus tard, mais il enchaîne les échecs à l'image de son passage sur le banc de la



sélection argentine, où il est remercié après une élimination 4-0 en quart de finale de la Coupe du Monde 2010.

El Pibe de Oro s'est éteint un certain 25 novembre 2020, même jour que son ami Fidel Castro quatre ans plus tôt. A l'âge de 60 ans, il laisse tout un pays en deuil.

Hormis son talent inné, on pourrait probablement expliquer l'adoration du peuple argentin et napolitain pour Diego Maradona par le fait qu'il a apporté de la fierté et de la gloire à des personnes se sentant oubliées. L'Argentine, d'une part, était déjà marqué par d'importantes crises

économiques depuis les années 80 et avait été humiliée lors de la guerre des Malouines. Actuellement, la situation économique de l'Argentine reste très précaire, les 40 % de la

population vivant sous le seuil de pauvreté en témoignent. D'autre part, Naples (et plus généralement le Sud de l'Italie) était une ville souffrant d'importantes inégalités économiques par rapport aux régions du Nord du pays. Il y avait même un mépris de la part des supporters de ces dernières qui se reflétait dans des

banderoles racistes dépliées dans les stades de Milan et Vérone disant que les napolitains n'étaient pas italiens, qu'ils étaient cholériques ou que le Vésuve ferait mieux d'entrer en éruption, par exemple.

On peut donc voir à travers la personne de Diego Maradona une figure des oubliés de la société (puisque lui-même habitait un bidonville) pour qui la donne a changé, soit parce qu'ils ont pu accomplir leur rêve, soit parce qu'ils ne se sentent plus délaissés. •

Par Quentin Humbert

Perle de profs : Pour désigner le symbole « environ » : « les petits tortillons »

Valéry Giscard d'Estaing

2020: Cette année a emporté bien des personnes, avec la pandémie du Covid-19. Début novembre, on apprenait le décès de Valéry Giscard d'Estaing, cet ancien président de la République mais aussi magnoludovicien qui avoisinait le centenaire, à 94 ans. Aussi, nous avons décidé de rendre hommage à cet ancien camarade en portant à votre connaissance les étapes qui ont marqué sa vie.

Hiver à Coblenz, Allemagne... C'est le 2 février 1926 que naît Valéry Giscard d'Estaing. Il grandit dans une ancienne famille bourgeoise : son père est inspecteur des Finances, membre de l'Institut de France et chevalier de la légion d'honneur; sa mère, issue d'une lignée de ministres. Brillant élève, il entre au lycée Louis-le-Grand à Paris pendant l'occupation allemande ; il décroche un double baccalauréat en philosophie et mathématiques élémentaires en 1942, à seulement 16 ans !

En août 44, il interrompt ses études pour participer à la libération de Paris puis s'engage dans la première armée française ; il sera décoré de la croix de guerre à 21 ans.

En 1945, Valéry Giscard d'Estaing réintègre le lycée Louis-le-Grand. Il concourt à l'École polytechnique, où il est reçu sixième, puis choisit d'intégrer la toute nouvelle École nationale d'administration (ENA). Il décide alors d'entrer à l'Inspection générale des Finances.

Entre 1955 et 1974, Valéry Giscard d'Estaing grimpe les échelons du pou-

voir. En 1956, il est élu député du Puy-de-Dôme ainsi que membre de la délégation française à l'Assemblée générale des Nations unies. Trois ans plus tard, il est nommé secrétaire d'État aux Finances ; puis, en 1962, ministre des Finances, à 35 ans seulement. Il alourdit les impôts et les taxes, par exemple avec l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à tous les commerces. Dépeint par le général de Gaulle comme son "meilleur argentier", Valéry Giscard d'Estaing joue un rôle majeur dans la réorganisation des finances françaises durant les "Trente Glorieuses" où le pays connaît une forte croissance économique. Défenseur de la stabilité monétaire et de l'équilibre budgétaire, il prône aussi l'indépendance énergétique de la France. En raison de ses désaccords avec le général sur l'avenir de l'Europe, il prend peu à peu ses distances avec la vision gaullienne et rallie la candidature de Georges Pompidou après la démission du président de Gaulle, préservant sa place au ministère de l'Économie et des Finances. Il fonde alors un nouveau parti, les Républicains Indépendants (RI), pour faire face aux mouvements gaullistes.

Perle de profs : « On IPPète. Ouais nan, c'est vraiment pas joli en fait. »

(note : une IPP c'est une intégration par partie, tous les prépas et certaines classes de terminales comprendront)

En avril 1974, le président Georges Pompidou meurt, deux ans avant la fin de son septennat. Dans la course à la présiden-



tielle Valéry Giscard d'Estaing, issu du centre droit, affronte alors François Mitterrand, candidat de l'Union de gauche, et Jacques Chaban-Delmas, maire de Bordeaux et ancien Premier ministre issu de l'Union des Démocrates pour la Ve République (UDR), mouvement gaulliste. VGE - comme on l'appelle désormais - semble avoir peu de chances d'être élu : il manque de moyens financiers et de militants. Néanmoins il mène une campagne très moderne, inspirée de celle de Kennedy aux États-Unis et fondée sur la communication audiovisuelle popularisée par la télévision notamment. Il se présente comme un homme politique jeune et dynamique qui dégage une image de renouveau par rapport à ses adversaires. C'est lors du débat télévisé du second tour contre Mitterrand que VGE prononce une phrase dé-

sormais célèbre : "Vous n'avez pas le monopole du cœur". Le 19 mai 1974, VGE devient le plus jeune président de la Ve République à

48 ans - il sera détrôné par Emmanuel Macron en 2017. Avec 87,33 % d'inscrits et 50,81 % des voix en faveur de VGE, c'est l'élection la plus serrée de la Ve République et celle dont la participation est la plus élevée.

Dès le début de sa prési-

dence, VGE marque une volonté de jeunesse et de modernisation de la France. Il met en œuvre d'importantes réformes :

le divorce par consentement mutuel, la dépénalisation de l'avortement avec notamment la loi Veil qui légalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG), l'abaissement de la majorité de 21 à 18 ans ou encore la gratuité de la contraception. C'est aussi pendant ces années que sont lancés d'importants projets : le TGV, le Concorde, la fusée Ariane, mais aussi la création du G7, union des pays les plus riches. Enfin, VGE marque son propre style en rupture avec ses prédécesseurs : protocole de l'Élysée allégé, dîner chez les Français, vœux au coin du feu...

Cependant, à la fin de son mandat

Perle de profs : « Si le travail est fait correctement, on met...hm... plus de 2/20 ! »

et alors qu'il est donné en tête dans les sondages pour la présidentielle à venir, des scandales éclatent - notamment l'affaire des diamants : le président sortant est accusé d'avoir reçu des diamants de grande valeur de la part de l'ex-président de la Centrafrique, Bokassa. VGE ignore dans un premier temps ces accusations, puis déclare avoir donné les diamants à des associations caritatives, sans apporter de preuves. Ce sera un des facteurs déterminants de la campagne qui conduira à la défaite de VGE au profit de François Mitterrand le 10 mai 1981. Au terme d'une ultime allocution télévisée, l'ancien président lance un "au revoir" resté célèbre, en réalité un "à bientôt".

VGE ne reste pas longtemps à l'écart de la vie politique. Il est élu conseiller général puis député du Puy-de-Dôme entre 1981 et 1984. Fidèle à sa conviction en l'Union Européenne, il entre en 1989 au Parlement européen et affirme la nécessité de réformer les institutions européennes face

à l'élargissement de l'UE. Il prend part à de nombreux projets, dont la création du Conseil européen, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, l'instauration de l'union monétaire, la fondation de l'Agence spatiale européenne... En 2002 et 2003, il préside la Convention sur l'avenir de l'Europe ; il s'engage en faveur d'une constitution commune entre les États de l'UE.

Derrière l'homme politique, Valéry Giscard d'Estaing s'avère être aussi un homme de lettres, grand admirateur de Maupassant et Baudelaire. Auteur de romans, essais et mémoires, il est élu à l'Académie française en 2003. Après sa longue carrière politique, il se met à l'écriture de nombreux romans ; il ne s'arrêtera qu'emporté par le sommeil éternel - son dernier roman *Loin du bruit du monde* paraît en novembre 2020. •

**Par Owen Xu-Shen et
Viet Anh Tran**

Contrepèteries

Pour ceux qui auraient eu l'idée saugrenue, pour ne pas dire impardonnable, non pas de ne pas avoir lu tous les numéros précédents du Capharnaüm (cela est *seulement* un grave manquement), mais de n'avoir pas même lu le dernier paru en décembre (et toujours disponible pour ceux qui voudraient réparer leur faute), voici un petit rappel du principe des contrepèteries : il s'agit d'échanger une (ou plusieurs) syllabe(s) ou son(s) dans chacune de ces phrases d'apparence si innocente, pour en révéler le sens caché, souvent bien plus coquin. •

- 1) Villani faisant mal.
- 2) Le vigneron a un tic : il exhibe sans cesse ses bruts.
- 3) Il se garde les cuirs.
- 4) Les pâtes font courber l'échine.
- 5) Maths choisies.

Par Charles Forestier, Gabriel Predat-Peyre et Nathan Deloire

Perle de profs : « Ça va ? Sur les mots de plus de deux syllabes vous êtes au point ? »

Horizontalement :

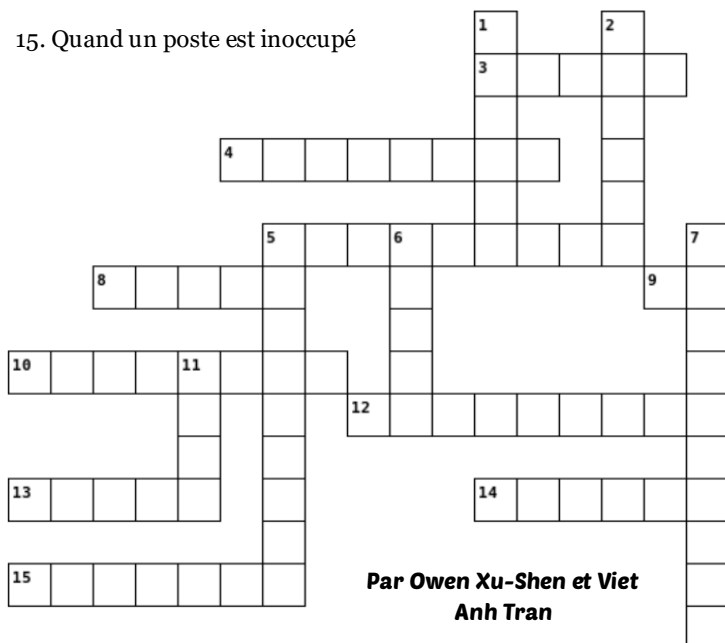
3. Gaz noble le plus présent sur Terre
4. Annulation d'une peine par le parlement
5. Dépendance au sport
8. Capitale de la Bulgarie
9. Source des malheurs de Tristan et Iseut
10. Jargon incompréhensible
12. Attirer l'électorat par de fausses promesses
13. Certains oiseaux en ont sur la tête
14. Outil de massage dans les thermes romains
15. Quand un poste est inoccupé

Correction des mots croisés du numéro 18

	I		A		O		A		R		F	A		A		
A	S	T	R	O	N	A	U	T	E		L		O	S		
	M	A	R	S		E	B	E	R	L	U	E	R			
M	E	M	O		I	R	E	S		I	O	N		N		
		I	S	O	L	E	R						C	R	E	
M	A	S	O		E	R	G	O	N	O	M	I	E			
	L	E	N	T			I	C	E	B	E	R	G	S		
E	T		S	E	D	E	N	T	A	I	R	E		C		
	E	N			E	T	E	R	N	E	L			D	O	
P	R	E	R	A	S		S	O	T	R	E			O	L	
	A	M	E	N	A	S		I	S				O	N	I	
U	T	O	P	I	Q	U	E			N			M	N	E	
	I		E	S	U		G	A	L	I	L	E	E			
S	O	T	S		E	C	O	L	O	S			G	U	I	
	N	U			E	R	E		U	T			T	A	R	D

Verticalement :

1. Vase sacré en liturgie
2. Distance entre l'objectif et le capteur
5. Église particulière
6. Il nous protège des UV
7. Étude des sons de la parole
11. Poète ambulant dans la Grèce antique



Par Owen Xu-Shen et Viet Anh Tran